

Examen de conducteur de TAXI et de VTC

RESULTATS ADMISSION FEVRIER 2018

Département de la Haute-Garonne (31)

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet de département.

Pour les candidats admis taxis, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente.

Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

LES CANDIDATS ADMIS à l'examen sont invités à se rapprocher de la **Préfecture de la Haute-Garonne** pour demander la carte professionnelle en prenant un rendez-vous au « Bureau des professions réglementées » de la Préfecture de la Haute-Garonne.

LES CANDIDATS NON-ADMIS à l'examen gardent le bénéfice de l'admissibilité, et peuvent se présenter 2 autres fois à l'épreuve d'admission sur une période d'un an. Les candidats non-admis doivent s'inscrire sur la plateforme numérique www.examentaxivtc.fr pour se présenter à l'examen.

LISTE DES ADMIS – SESSION LUNDI 12 FEVRIER 2018

Nom	Prénom	N° de dossier	Type
ABDELOUHAB	Mounyr	10611PE1	VTC
AIRMYAS	Kevin	5336PE1	VTC
BAEZ	Jean-Pascal	4984PE1	TAXI
BIANCARELLI	Michel	13183PE1	VTC
DANZIN	Carole	10318PE1	TAXI
DEPRET	Aurélie	10479PE1	TAXI
GABRIEL	Linda	3639PE1	TAXI
HAZM	Karim	12069PE1	VTC
JEAN CHARLES	Julien	9357PE1	VTC
KHERDOUCHE	Gael	12941PE1	TAXI
LAMRIBAH	El Bachir	15145PE1	VTC
OUADAH	Youcef	7148PE1	TAXI
SPELAT	Sandra	4871PE1	TAXI
TEULIERES	Cedric	9225PE1	VTC



LISTE DES ADMIS – SESSION MARDI 13 FEVRIER 2018

Nom	Prénom	N° de dossier	Type
CHAIB	Farid	11857PE1	VTC
MERAH	Hamid	13858	VTC
RAHOU	Youssef	9312PE1	VTC
RAZIBAOUENE	Adel	9456PE1	VTC
SOVY	Eric	10150PE1	VTC
TARFA	Karim	10591PE1	VTC
TARIK	Hilal	10182PE1	VTC
ZERHOUNI	Saad	12443PE1	VTC

